

Demande d'autorisation d'instruction dans la famille

Le Cerfa est émis par le ministère chargé de l'éducation nationale ^[1].

Merci de remplir ce formulaire en majuscules.

Année scolaire concernée par la demande : 20 / 20

Indiquer, le cas échéant, le dernier établissement scolaire fréquenté par l'enfant
(année scolaire, niveau de classe, nom et adresse de l'établissement) :

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

1 Pour quel motif sollicitez-vous une demande d'autorisation d'instruction dans la famille ?

 Cocher la case correspondante. Pour en savoir plus : consulter la notice.

- 1a. L'état de santé de l'enfant
- 1b. La situation de handicap de l'enfant
- 2a. La pratique d'activités sportives intensives de l'enfant
- 2b. La pratique d'activités artistiques intensives de l'enfant
- 3a. L'itinérance de la famille en France
- 3b. L'éloignement géographique de tout établissement scolaire public
- 4. L'existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif

2 Identité de l'enfant

Nom de naissance

Prénom(s)

Sexe : M F

Date de naissance (jour/mois/année) : / /

Commune de naissance :

Pays de naissance

Nationalité :

Adresse du domicile de l'enfant

Numéro

Voie

Complément :

Code postal :

Commune :

[1] En application de l'article R. 131-11-1 du code de l'éducation.

3 Identité des personnes responsables de l'enfant

3.1 Représentant 1 : personne titulaire de l'autorité parentale Madame Monsieur

Nom de naissance

Nom d'usage (si différent du nom de naissance)

Prénom(s) :

Date de naissance (jour/mois/année) :

__ __ / __ __ / __ __ __ __

Pays de naissance :

Commune de naissance

Département de naissance

Vous avez l'autorité parentale de l'enfant car vous êtes :

Mère Père Autre (préciser) :

 Reporter le code correspondant à la profession que vous trouverez en page 4 de la notice.

Profession et catégorie professionnelle :

__ __

Téléphone fixe :

__ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Téléphone portable :

__ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Adresse mail :

Adresse du domicile identique à celle de l'enfant ? Oui Non

 Remplir cette partie si différente de celle de l'enfant.

Adresse : Numéro

Voie

Complément :

Code postal :

__ __ __ __ __

Commune :

3.2 Représentant 2 : personne titulaire de l'autorité parentale Madame Monsieur

Nom de naissance

Nom d'usage (si différent du nom de naissance)

Prénom(s) :

Date de naissance (jour/mois/année) :

__ __ / __ __ / __ __ __ __

Pays de naissance

Commune de naissance

Département de naissance

Vous avez l'autorité parentale de l'enfant car vous êtes :

Mère Père Autre (préciser) :

 Reporter le code correspondant à la profession que vous trouverez en page 4 de la notice.

Profession et catégorie professionnelle :

__ __

Téléphone fixe :

__ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Téléphone portable :

__ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __ __

Adresse mail :

Adresse du domicile identique à celle de l'enfant ? Oui Non

Adresse du domicile identique à celle du représentant 1 ? Oui Non

 Remplir cette partie si vous avez répondu non aux deux questions précédentes.

Adresse : Numéro

Voie

Complément :

Code postal :

__ __ __ __ __

Commune :

4 Identité de la ou des personne(s) chargée(s) d'instruire l'enfant

 Cocher la ou les cases correspondantes:

Représentant 1 Représentant 2

Autre(s) personne(s) : dans ce cas, merci de compléter la ou les rubrique(s) ci-dessous.

S'il y a plus de deux personnes chargées d'instruire l'enfant, vous pouvez joindre sur papier libre le descriptif suivant pour chacune d'elles.

4.1 Personne chargée d'instruire l'enfant 1

Madame Monsieur

Nom de naissance

Nom d'usage (si différent du nom de naissance)

Prénom(s) :

Date de naissance (jour/mois/année) :

Pays de naissance

Commune de naissance

Département de naissance

Lien avec l'enfant (préciser) :

4.2 Personne chargée d'instruire l'enfant 2

Madame Monsieur

Nom de naissance

Nom d'usage (si différent du nom de naissance)

Prénom(s) :

Date de naissance (jour/mois/année) :

Pays de naissance

Commune de naissance

Département de naissance

Lien avec l'enfant (préciser) :

5 Lieu de dispense de l'instruction dans la famille

 Cocher la case correspondante.

Domicile de la personne responsable 1

Domicile de la personne responsable 2

6 Le cas échéant, identité de l'organisme d'enseignement à distance participant aux apprentissages de l'enfant

7 Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements indiqués et les documents joints sont exacts.

Je m'engage à signaler immédiatement tout changement modifiant cette demande auprès de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du lieu de résidence de l'enfant.

Personne titulaire de l'autorité parentale 1

À _____

Fait le / /

Signature

Personne titulaire de l'autorité parentale 2

À _____

Fait le / /

Signature

Traitements des données à caractère personnel

Vos données personnelles sont collectées sous la responsabilité du ministre chargé de l'éducation nationale (110 rue de Grenelle 75007 Paris). Ce traitement est nécessaire au respect d'une obligation légale à laquelle le responsable de traitement est soumis en application du c) du 1. de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Vos données sont collectées afin d'instruire les demandes d'autorisation d'instruction dans la famille et d'assurer le contrôle et le suivi des enfants instruits dans la famille.

Les données à caractère personnel suivantes sont collectées de manière indirecte :

- l'identifiant national élève (INE), issu des applications SIECLE et ONDE, mises en oeuvre par le ministère chargé de l'éducation nationale ;
- l'inscription de la personne chargée d'instruire l'enfant au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes (FIJAIT) et au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV), mis en oeuvre par le ministère de la justice.

En cas de réponse favorable à votre demande, vos données seront supprimées par les personnes chargées d'instruire les demandes d'autorisation de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de votre lieu de résidence à l'issue de la durée de validité de l'autorisation d'instruction dans la famille.

En cas de réponse défavorable, vos données seront supprimées par les personnes chargées d'instruire les demandes d'autorisation au sein de la DSDEN de votre lieu de résidence à l'expiration du délai de recours contentieux, soit deux mois à compter de la notification de la décision, sauf dans l'hypothèse où un recours serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Sont destinataires des données collectées, dans le cadre de leurs attributions et dans la limite du besoin d'en connaître :

- le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) et les personnes chargées d'instruire les demandes d'autorisation au sein des DSDEN du lieu de résidence des personnes responsables de l'enfant ;
- les membres de la commission devant laquelle sont

formés les recours administratifs contre les décisions de refus d'autorisation, conformément à l'alinéa 8 de l'article L. 131-5 du code de l'éducation ;

- les personnels habilités en charge des contentieux au sein des services académiques ou du ministère ;
- les médecins de l'éducation nationale pour les données relatives à la santé de l'enfant ;
- les personnes responsables de l'enfant peuvent être informées du fait que la personne chargée d'instruire l'enfant dans la famille est inscrite au FIJAIT ou au FIJAISV, en application de l'article L. 131-11-1 du code de l'éducation, et de la décision d'autorisation ou de refus d'instruction dans la famille ;
- les maires, les préfets et les présidents des conseils départementaux, en application des articles L. 131-5 et L. 131-10 du code de l'éducation.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et de limitation que vous tenez des articles 15, 16 et 18 du RGPD auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale de votre lieu de résidence (coordonnées disponibles à l'adresse suivante : <https://www.education.gouv.fr/les-regions-academiques-academies-et-services-departementaux-de-l-education-nationale-6557>).

De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Pour toute question concernant le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère chargé de l'éducation nationale :

- à l'adresse suivante: dpd@education.gouv.fr ;
- via le [formulaire de saisie en ligne](#) ;
- ou par courrier adressé au : Ministère chargé de l'éducation nationale, À l'attention du délégué à la protection des données (DPD) 110, rue de Grenelle 75357 Paris Cedex 07 (Ne pas envoyer le dossier de demande d'autorisation d'instruction dans la famille à cette adresse).

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du ministère chargé de l'éducation nationale, que vos droits en matière de protection de données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) à l'adresse suivante : 3, place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Vous ne devez pas adresser de demande d'autorisation d'instruction dans la famille au délégué à la protection des données. Celle-ci doit être déposée auprès de la DSDEN du département de résidence de votre enfant.